



4ème « Tournoi de Tagnon » Sports Badminton

Les 1^{er} mai, 2 mai et 3 mai

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : Autorisation

Le club Tagnon Sports Badminton organise son troisième « TOURNOI DE TAGNON », les **1er mai, 2mai et 3 mai 2020**. Le tournoi est autorisé par la Ligue Grand-Est de Badminton (19.GEST.08/TI.F./004). Il est régi par le Règlement Général des Compétitions (RGC), édité par la Fédération Française de Badminton (FFBaD), en vigueur au jour du Tournoi.

Ce règlement particulier précise et complète les dispositions du RGC. En cas de protestation, le RGC fait foi.

Le juge-arbitre désigné a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas ce règlement.

Article 2 : Lieu

Gymnase de Tagnon, rue Gabriel Davenne, 08300 Tagnon

Article 3 : Juge-Arbitre

Le juge-arbitre désigné par le club organisateur est **M. Fournier Alain**.

Article 4 : Conditions de participation

Tout participant au Tournoi de Tagnon doit être en possession d'une **licence FFBaD valide** au jour du tirage au sort et du tournoi.

Article 5 : Organisation

Le tournoi est ouvert aux **joueurs minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans** classés dans les catégories **N2, N3, R, D et P**. Les joueurs **NC** sont également autorisés à participer. Les tableaux disputés seront : **Simple dames, Simple hommes, Doubles Dames, Doubles Hommes, Doubles Mixtes**.

Des séries seront constituées par l'organisateur pour chacun des tableaux le jour du tirage au sort. Ces séries seront ordonnées par classement CPPH de manière homogène et limitées dans le nombre de paires si nécessaire.

Les paires seront classées selon la somme des CPPH des joueurs.

L'organisateur se réserve la possibilité de supprimer des tableaux dans le cas où il y aurait un nombre insuffisant d'inscrits.

Le tirage au sort et la confection des tableaux auront lieu le **20 avril 2020**.

Le classement CPPH pris en compte sera celui au 16 avril 2020.

Les participants peuvent s'inscrire sur **1, 2 ou 3 tableaux**.

Dans la mesure du possible, les tableaux se dérouleront en **poules puis en élimination directe**, avec des matchs en **2 manches gagnantes de 21 points**.

Article 6 : Inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement sur BADNET par les joueurs eux-mêmes ou par leur club, comité départemental ou ligue, à l'adresse suivante : <https://www.badnet.org/>

Le règlement de l'inscription peut se faire en ligne via badnet, par chèque ou par virement.

Le règlement par chèque, accompagné de la feuille récapitulant les inscriptions, devra être envoyé à l'adresse suivante avant le **18/04/2020** (cachet de la poste faisant foi) :

Tagnon Sports Badminton,
Chez M. Raphaël BOUCHEZ
2 Rue de la Garenne 08300 TAGNON

Le règlement par virement devra être effectué avant le **18/04/2020**, accompagné d'un mail avec la feuille récapitulant les inscriptions et d'une demande de RIB, à tagnonsports@gmail.com

Les joueurs sans partenaire pourront s'inscrire avec «Recherche de partenaire» sur Badnet. L'organisateur se chargera, dans la mesure du possible, de trouver un(e) partenaire.



Article 7 : Droits d'inscription

Les frais d'inscriptions s'élèvent à **14€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux, 22€ pour 3 tableaux**. Afin de faciliter les inscriptions, il est recommandé un **paiement groupé** pour un même club. Ce paiement peut être réalisé par chèque (à l'ordre de « Tagnon Sports Badminton ») ou par virement (adressez votre demande de RIB à « tagnonsports@gmail.com »)

Article 8 : Désistement

Les droits d'inscription seront remboursés en cas de désistement avant la date de tirage au sort. Passé ce délai, le remboursement ne sera pas possible et le joueur sera considéré comme forfait.

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort (cf RGC).

Il devra prévenir le Comité d'Organisation de sa non-participation et adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est Badminton (Maison des Sports – 13 rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE) par tout moyen prouvant la date de réception.

Article 9 : Tirage au sort

Les classements pris en compte pour le tournoi seront les derniers publiés officiellement à l'heure du tirage au sort. Celui-ci sera effectué le **20 avril 2020**.

Article 10 : Déroulement

Les horaires du tournoi de Tagnon Sports Badminton seront de **8h00 à 22h00 le vendredi 1^{er} mai 2020, de 8h00 à 22h00 le samedi 2 mai 2020, et de 8h00 à 18h00 le Dimanche 3 mai 2020**. Ces horaires sont donnés à titre indicatifs et peuvent être amenés à être modifiés en fonction du déroulement de la compétition.

Chaque joueur doit venir se faire **pointer à la table de marque dès son arrivée** afin de prouver sa présence à la compétition. Le pointage se fait au plus tard **30 minutes avant le premier match** du joueur **et ce chaque jour de la compétition**. En cas d'absence en cours de tournoi, le joueur doit venir en informer la table de marque et obtenir la validation du juge-arbitre.

A l'appel de son nom, le joueur dispose de 3 minutes avant le début de son match. Tout joueur ne respectant pas ce délai pourra être disqualifié par le JA, quel que soit le niveau de la compétition. Le test des volants doit être effectué à l'arrivée des joueurs sur le terrain.

La feuille de match est à venir chercher à la table de marque avant l'accès au terrain, et doit être rapportée dès la fin du match.

Le temps de **repos** entre 2 matchs consécutifs d'un même joueur est fixé à **20 minutes**. Il pourra être réduit en accord avec les personnes concernées.

Article 11 : Volants

Le volant officiel pour le tournoi est le **RSL tourney 3**. Il sera choisi en cas de litige entre les joueurs. Les volants sont à la charge des joueurs et de façon équitable. Pour les finales, ils seront fournis par l'organisation.

Les joueurs classés jouent avec des volants en plume. Les joueurs NC peuvent choisir entre volants en plume ou plastique, sauf si au moins un veut jouer en plastique.

Article 12 : Tenue

Une tenue de badminton en accord avec la circulaire fédérale est demandée sur les terrains. Les joueurs, ainsi que leur coach sont priés d'avoir une tenue correcte en accord avec cette circulaire.

Article 13 : Arbitrage



Les matchs se dérouleront en **auto-arbitrage**. Si un joueur désire un arbitre, il pourra en effectuer la demande auprès du juge-arbitre qui désignera, dans la mesure du possible, un arbitre ou faisant office.

Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté faute. Un volant touchant un obstacle au dessus du terrain en cours de jeu sera compté faute. Au service, il sera « let » deux fois avant d'être compté faute.

Article 14 : Produits stupéfiants

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les Instance Sportives devra le signaler au Juge-Arbitre dès son arrivée et le justifier par une ordonnance médicale valide.

Article 15 : Droit à l'image

Toute inscription comporte l'acceptation par le joueur de la captation de son image et de son utilisation par la FFbad et Tagnon Sports Badminton, notamment pour la publication de résultats et de photos sur la page Facebook de Tagnon Sports Badminton – <http://www.facebook.com/TagnonSportsBadminton/>

En cas de refus, le joueur est invité à le signaler par écrit à la table de marque dès son arrivée (formulaire à remplir et à signer).

Article 16 : Responsabilités

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol, accident ou incident.

Article 17 : Restauration

L'organisation mettra en place une buvette tout au long du week-end du tournoi afin que les joueurs et accompagnants puissent se restaurer.